

DIVISION POLITIQUE II
p.B.41.24.SL.0 - SI/RJ

Berne, le 12 décembre 1991

CONFIDENTIEL - URGENT

Note à Monsieur Armin Walpen
Secrétaire général
du Département fédéral de Justice et Police

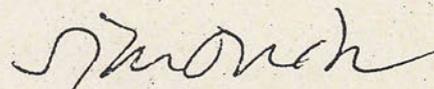
Cas Kittu

Suite à votre appel téléphonique du 10.12.91 et à votre demande, je vous confirme que le DFAE (le Secrétaire d'Etat Jacobi ayant été consulté) estime qu'il ne saurait, en aucune façon, accorder son soutien à la poursuite de l'initiative telle que décrite dans le câble du 27.11.91 adressé par M. Arbenz à notre Ambassade à Colombo.

Nous étions restés entendus avec M. Arbenz qu'avant toute action, le projet dont il s'agit devait être soumis, pour avis, à notre Ambassadeur au Sri Lanka. Or, il ressort clairement du rapport du 3.12.91 (annexé) de notre Chef de Mission qu'une initiative de ce genre n'est pas réalisable et qui plus est, reste politiquement inopportune. Nous partageons entièrement cette analyse.

Par ailleurs, les remarques du DFAE contenues dans la note que je vous adressais le 12.11.91 gardent toute leur validité.

Le Chef
de la Division politique II



Simonin

Annexe mentionnée

